

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Une enquête publique, préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Seyssel et à l'abrogation des cartes communales des communes de Challonges et de Desingy, est organisée par la Communauté de Communes Usse et Rhône sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Seyssel<sup>[1]</sup>**

L'enquête publique se déroulera du **mardi 12 novembre 2019 à 9h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 12h00**, soit une durée de 31,5 jours.

Monsieur Gérard PATRIS, lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite, a été nommé commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

Le pôle Urbanisme - Aménagement du territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône, sis au 35, Place de l'Église, 74270 FRANGY, constitue le siège de l'enquête.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur support numérique à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1587>,
- sur support numérique via un poste informatique ouvert à tous au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur support papier au siège de l'enquête et dans chacune des onze mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1587>
- sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à cet effet au siège de l'enquête et dans chacune des onze mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- par courrier électronique adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur via le courriel suivant, qui lui est spécialement consacré : [enquete-publique-1587@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1587@registre-dematerialise.fr),
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique.

Toutes observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates, lieux et horaires suivants :

Dates	Horaires	Lieux
Mardi 12 novembre 2019	09h00 à 12h00	Mairie de Seyssel 74
	14h00 à 17h00	Mairie de Challonges
Jeudi 14 novembre 2019	09h00 à 12h00	Mairie de Corbonod
	13h30 à 16h30	Mairie de Seyssel 01
Samedi 16 novembre 2019	09h00 à 12h00	Mairie de Clermont
Mercredi 27 novembre 2019	09h00 à 11h30	Mairie de Menthonnex
	13h30 à 16h30	CCUR – Site de Frangy <sup>2</sup>
Vendredi 29 novembre 2019	09h00 à 12h00	Mairie de Bassy
	16h00 à 19h00	Mairie d'Usinens
Samedi 30 novembre 2019	09h00 à 12h00	Mairie de Desingy
Mardi 10 décembre 2019	09h00 à 12h00	Mairie de Droisy
	14h00 à 17h00	Mairie d'Anglefort
Vendredi 13 décembre 2019	09h00 à 12h00	Mairie de Seyssel 74

<sup>2</sup> 35, Place de l'Église – 74270 Frangy

Le projet de PLU intercommunal du Pays de Seyssel a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les résultats de la démarche d'évaluation environnementale sont développés dans les différents chapitres du rapport de présentation, pièce figurant au dossier d'enquête publique.

Conformément à l'article L.104-6 du Code de l'urbanisme, le projet de PLU intercommunal a été transmis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE).

L'avis de la MRAE en date du 18 octobre 2019 figure dans le dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le PLU intercommunal du Pays de Seyssel est le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de PLU intercommunal du Pays de Seyssel avant approbation.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône constitue également l'autorité compétente pour l'abrogation par délibérations de la carte communale de Challonges et de la carte communale de Desingy.



Communauté de Communes  
Usse et Rhône  
Pôle Urbanisme et Aménagement du  
Territoire  
35, Place de l'Église - 74270 FRANGY  
Courriel : [urbanisme@cc-ur.fr](mailto:urbanisme@cc-ur.fr)  
Tel : 04.50.63.72.22  
**Ouverture au public :**  
- Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h et  
13h30 - 17h30  
- Le vendredi : 8h30 - 12h

<sup>[1]</sup> Soit sur les communes d'Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont-en-Genevois, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens